

Bulletin Amérique

LA XXVII^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE AMÉRIQUE DE L'APF

Warren McCall

Président de la Section de la Saskatchewan

Chers collègues,

Nous sommes très enthousiastes de pouvoir inviter nos collègues de l'APF à participer à la XXVII^e Session de l'Assemblée régionale de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), qui a lieu en Saskatchewan cet été, et qui sera des plus fructueuses.

L'Assemblée régionale nous offre une excellente occasion de mettre en vedette les diverses institutions fransaskoises et francophones dans notre province. Par exemple, l'entité gouvernante de la collectivité francophone en Saskatchewan, l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), va bientôt commencer les célébrations de son 100^e anniversaire. Nous savons que c'est avec plaisir que ses représentants profiteront de l'occasion pour rencontrer des parlementaires de l'APF, et sans doute pour participer aux travaux de l'Assemblée régionale. Nous nous attendons aussi à la participation de membres du Parlement jeunesse fransaskois, un projet de l'Association jeunesse fransaskoise. Cette collaboration s'inscrit bien comme point de départ en vue de poursuivre les discussions entamées à Winnipeg au cours de la dernière session – discussions qui soulignaient l'importance du parlement jeunesse et abordaient des pistes possibles de progrès. Nous souhaitons également avoir la participation de la Division dépôt de la Gendarmerie Royale du Canada, où

les gendarmes sont formés; de l'Institut français de l'Université de Régina; et nous prévoyons également visiter Gravelbourg, un village représentatif des piliers culturels persistants qui illustrent la vie fransaskoise en Saskatchewan. Pour ce qui est de la conférence même, elle se déroulera en grande partie au sein de la magnifique et historique Assemblée législative de la Saskatchewan.

Dans le cadre de la Session de l'Assemblée régionale tenue l'an dernier au Manitoba, six séances de travail avaient été prévues. Nous recommandons un nombre similaire de séances à l'Assemblée régionale en Saskatchewan. De plus, permettez-nous de suggérer qu'une de ces séances soit axée sur le suivi des discussions ayant eu lieu au Manitoba à l'égard du Parlement jeunesse, ce qui contribuerait à régler certaines questions inexploitées et à engager les jeunes. Puisque nous serons en Saskatchewan, nous croyons aussi que nous devrions en profiter pour présenter le délicieux projet du terroir de la Fransaskoisie, plus particulièrement les répercussions que ce projet entraîne sur le plan agricole et culturel. À part ces deux sujets précis, nous accueillons favorablement les suggestions et les conseils de nos collègues de l'Amérique du Nord sur l'ordre du jour.

Nous vous invitons alors chaleureusement à vous rendre ce 22 au 26 août 2011 sous le soleil brillant de la Saskatchewan.

TABLE DES MATIÈRES

LA RÉGION

« Il ne faut jamais abandonner la lutte pour nos droits » : Une entrevue avec le chargé de mission Amérique sortant, monsieur Jean-Marc Lalonde.....	1
« Une Francophonie des Amériques qui bouge et s'affirme » : Une entrevue avec le nouveau chargé de mission Amérique de l'APF, monsieur Yvon Bonenfant	3
Retour sur la CPS de l'hiver 2011 (Québec, 30 janvier 2011)	5

LES SECTIONS

ALBERTA

Claudette Tardif : grande défenderesse du bilinguisme	6
Tendre la main	8

CANADA

La Section canadienne à quatre séminaires internationaux	10
Féliciter la ferveur francophone : la Pléiade à Ottawa	12

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Nouveautés concernant la Section prince-édouardienne.....	15
---	----

LOUISIANE

Les lois sur la Francophonie louisianaise	17
---	----

MANITOBA

La province accorde le statut d'université à part entière au Collège universitaire de Saint-Boniface.....	18
---	----

NOUVELLE-ÉCOSSE

Membres de la communauté acadienne et francophone décorés de l'Ordre de la Pléiade19

ONTARIO

La Section ontarienne décore des personnalités de l'Ordre de la Pléiade 22

QUÉBEC

La Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles..... 23

CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2012 27

BUREAUX DES SECTIONS..... 28

NOTE DE LA RÉDACTION 34

« IL NE FAUT JAMAIS ABANDONNER LA LUTTE POUR NOS DROITS »

Une entrevue avec le chargé de mission Amérique sortant, monsieur **Jean-Marc Lalonde**

Au terme de son mandat de chargé de mission Amérique de l'APF, le député de Glengarry-Prescott-Russell à l'Assemblée législative de l'Ontario, monsieur Jean-Marc Lalonde, répond à nos questions sur son expérience de chargé de mission et sur l'avenir des communautés minoritaires francophones en terre d'Amérique :

Q. En quelques mots, pourriez-vous nous résumer les faits saillants qui ont marqué votre mandat de deux ans à titre de chargé de mission Amérique de l'APF?

R. Depuis mon élection lors de la XXXV^e Session de l'APF, à Paris en 2009, j'ai d'abord eu la chance de participer, en mars 2010, à une CPS mémorable à Baton Rouge et Lafayette, en Louisiane, où j'ai redécouvert l'hospitalité et la joie de vivre légendaires de nos cousins cajuns. Puis, nos collègues du Manitoba nous ont réservé un accueil tout aussi mémorable à Winnipeg, à l'occasion de la XXVI^e Session de notre Assemblée régionale Amérique, une session riche de ses présentations fort intéressantes. Dans les deux cas, j'étais en présence de communautés francophones minoritaires vivantes et soucieuses de préserver leur langue et leurs droits. Enfin, en début

février 2011, Québec a « bouclé la boucle » en accueillant notre CPS d'hiver qui donnait le coup d'envoi à une semaine consacrée à la Francophonie parlementaire qui s'est terminée par une importante conférence regroupant des parlementaires du monde entier sur un thème qui m'est cher, celui de la promotion de la diversité des expressions culturelles.

J'ai également eu la chance de représenter la Région aux réunions du Bureau de l'APF à N'Djamena, au Tchad, et à Dakar, au Sénégal, en 2010, à celle de Québec l'hiver dernier et à Kinshasa, en République démocratique du Congo, en juillet 2011; et de même lors de l'Assemblée régionale Europe de l'APF à Erevan, en Arménie, en 2010. Ce furent pour moi des expériences très enrichissantes.

Q. Comment se porte, selon vous, la Francophonie des Amériques?

R. Vous savez, en situation minoritaire comme l'est la langue française dans les Amériques, les communautés francophones livrent un combat constant contre l'assimilation à la langue dominante, l'anglais, contre la toujours menaçante érosion de leurs droits chèrement acquis, ou tout simplement pour qu'on leur reconnaisse des droits.



Revenant du New Hampshire où il a conduit en mai dernier une mission d'information auprès de nos collègues parlementaires francophones et francophiles de cet État américain, le président de la Section du Nouveau-Brunswick me relatait justement qu'un de ses représentants lui avait parlé longuement des ravages de l'assimilation auprès de ses concitoyens franco-américains.

Mais il y a néanmoins des signes encourageants, des progrès, comme le tout nouveau programme de services en français adopté par la Chambre des représentants de la Louisiane. Ce programme et la législation qui le met en œuvre sont largement inspirés du fameux programme « Bonjour » et de la *Loi sur les services en français* en vigueur en Nouvelle-Écosse. La Région Amérique de l'APF a joué ici un rôle central puisque c'est dans le cadre de nos travaux de l'année dernière que la loi et le programme néo-écossais ont été présentés aux législateurs louisianais membres de la Section de la Louisiane de l'APF qui s'en sont inspirés, comme je le disais, pour concevoir leur propre programme.

Q. Qu'allez-vous léguer en héritage à la Région Amérique?

R. D'abord ma ferme conviction qu'il ne faut jamais abandonner la lutte pour nos droits. Et puisque l'avenir appartient aux jeunes, je parraine présentement un projet de Parlement francophone des jeunes des Amériques (PFJA).

En 2001 naissait à Québec le Parlement francophone des jeunes (PFJ) de l'APF, qui s'est par la suite tenu à Ouagadougou, au Burkina Faso, en 2003; à Bruxelles, en

Belgique, en 2005; à Libreville, au Gabon, en 2007; et à Paris, en France, en 2009. Il s'agit d'une simulation parlementaire regroupant des jeunes de chacune des sections de l'APF, qui a pour objectifs de développer la responsabilité sociale, la formation civique et la solidarité francophone au sein de la jeunesse des pays et États dont les assemblées législatives sont membres de l'APF. Un projet gagnant sur toute la ligne, un franc succès, [le PFJ] a jusqu'ici contribué à préparer de jeunes leaders francophones à assumer des charges publiques.

Mais voilà que, faute de moyens financiers suffisants, le PFJ bat de l'aile et menace de disparaître. Des hypothèses de régionalisation ont été évoquées. Prenant la balle au bond et fort de mon expérience réussie de mise sur pied du Parlement jeunesse francophone de l'Ontario qui se tient chaque année depuis 2007, j'ai préparé de longue main un projet de simulation parlementaire regroupant des jeunes des pays, provinces, États et territoires d'Amérique. Le projet a déjà reçu l'appui de mes collègues de la Région Amérique à qui je présenterai un rapport sur le suivi du dossier, à Regina le 23 août prochain, lors de la Conférence des présidents de section de la Région qui précédera notre assemblée régionale annuelle. Il y a encore plusieurs étapes à franchir avant la tenue d'une première session du PFJA, mais j'ai bon espoir qu'il verra le jour et contribuera à outiller des jeunes francophones de nos communautés afin qu'ils puissent exercer des fonctions de gouvernance. Car c'est bien sûr d'eux que dépendent l'avenir, le rayonnement, la vitalité, voire la survie de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire en terre d'Amérique.

« UNE FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES QUI BOUGE ET S’AFFIRME »

Une entrevue avec le nouveau chargé de mission Amérique de l’APF, monsieur **Yvon Bonenfant**

Élu à titre de nouveau chargé de mission Amérique lors de la XXXVII^e Session de l’APF qui s’est tenue à Kinshasa, en République démocratique du Congo, du 4 au 8 juillet dernier, le député de Madawaska-les-Lacs à l’Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, monsieur Yvon Bonenfant, répond à nos questions sur sa vision du rôle de la Région Amérique de l’APF dans la Francophonie régionale et mondiale :



Q. Comment entrevoyez-vous ce nouveau mandat de chargé de mission Amérique de l’APF?

R. Avec beaucoup d’enthousiasme! Déjà, en participant en mars dernier à une mission d’information et de contact de la Francophonie à l’occasion de l’élection présidentielle au Bénin, et en assumant la fonction de président de la Section du Nouveau-Brunswick de l’APF, j’ai commencé à me familiariser avec la Francophonie parlementaire, la culture de cette organisation, ses structures, ses champs d’intervention et les enjeux en cause à l’APF.

L’un de ces enjeux, dans notre région des Amériques surtout, c’est certainement que notre langue commune, le français, occupe une place importante dans la vie publique et que le fait d’apprendre le français et de le parler soit un choix gagnant. Pour ce faire, il faut favoriser le rayonnement de la

langue française, défendre et illustrer la culture française dans toutes les régions entièrement ou partiellement francophones d’Amérique. En tant qu’Acadien, j’ai à cœur et dans mes tripes la préservation de la langue et de la culture de mes ancêtres. Moi qui suis un gars d’action, je veux une Francophonie des Amériques qui bouge et s’affirme.

Q. Comment transposer en actions concrètes cette volonté d’affirmation et de dynamisation de la Francophonie des Amériques?

R. Certainement, selon moi, en travaillant pour accroître notre masse critique de francophones et de francophiles, notamment chez nos collègues parlementaires des Amériques. En fait, j’ai déjà commencé à agir en ce sens puisque le 17 mai dernier, au nom de la Région Amérique et en remplacement de mon prédécesseur au poste de chargé de mission Amérique, monsieur Jean-Marc Lalonde, j’étais en mission à Concord, au New Hampshire, où j’ai rencontré plusieurs représentants et sénateurs du Congrès de l’État du New Hampshire qui parlent couramment le français, afin de les sensibiliser à l’APF. Pourquoi le New Hampshire? Parce qu’il s’agit de l’État américain comptant la plus grande proportion de citoyens ayant des racines françaises, principalement québécoises et acadiennes, soit entre 30 % et 40 % de la

population totale! Le site *Wikipedia* affirme que « selon le recensement de 2000, les Franco-Américains (d'origine française ou franco-canadienne) composent le plus grand pourcentage de la population du New Hampshire avec 25,2 % et plus de 16 % de la population parle le français à la maison dans le comté de Coos », qui jouxte la frontière du Québec.

Nos homologues de cet État américain m'ont chaleureusement accueilli chez eux et ont manifesté de l'intérêt pour l'APF. L'un d'entre eux doit même être des nôtres à Regina pour notre Assemblée régionale annuelle afin de vérifier l'intérêt pour le Congrès de l'État du New Hampshire de joindre les rangs de l'APF de par sa Région Amérique. J'ai également l'intention d'examiner la possibilité d'approcher les collègues parlementaires francophones et francophiles d'autres États américains — je pense surtout au Vermont et peut-être au Rhode Island et à la Floride — et peut-être de refaire une tentative du côté de Terre-Neuve-et-Labrador.

Q. Comptez-vous tenter de réintégrer le Parlement de la République d'Haïti au sein de la Région Amérique?

R. Bien sûr, et c'est même une priorité, car il est un joueur important au sein de notre équipe! Oui, il est important que le nouveau Parlement haïtien remette sur pied sa Section de l'APF. La preuve que j'y travaille est que le Parlement haïtien doit normalement être représenté à Regina.

Q. Avez-vous en tête d'autres actions concrètes d' « affirmation » de la Francophonie parlementaire?

R. Oui, j'ai tout particulièrement à cœur que la Région Amérique participe le plus souvent possible aux activités internationales que sont les missions

d'information et de contact (ou missions d'observation électorale) de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et les séminaires parlementaires de l'APF. Bien qu'étant pleinement conscient qu'il n'est jamais facile de nous libérer de nos autres obligations parlementaires, j'estime essentielle la contribution de nos sections des Amériques à ces activités. En effet, en ce qui concerne plus spécifiquement les séminaires parlementaires de l'APF qui portent principalement sur le travail de député et l'organisation des parlements, nous pouvons compter, dans la Région Amérique, sur un bassin impressionnant de compétences. Beaucoup de nos parlementaires possèdent une vaste expérience ou une expertise reconnue dans un domaine particulier. De plus, de par leur culture propre, ils sont en mesure d'apporter une perspective « américaine » aux thématiques étudiées, et ainsi d'élargir et d'enrichir le débat.

Q. En terminant, auriez-vous un message à adresser à vos collègues parlementaires de la Région Amérique de l'APF?

R. Oui, je voudrais souligner que la Société nationale de l'Acadie prépare le prochain Congrès mondial acadien, qui se déroulera en 2014 dans le territoire de l'Acadie des terres et forêts, qui couvre le nord-ouest du Nouveau-Brunswick, le nord du Maine et la Municipalité régionale de comté du Témiscouata, au Québec. Voilà un rendez-vous à mettre à notre agenda. Je convie d'ailleurs mes collègues de la Région à amorcer une réflexion et à échanger sur ce que la Région Amérique pourrait faire en fonction de cet important rassemblement de nos frères et sœurs acadiens qui vivent comme nous tous à l'heure du combat constant pour le respect des droits des minorités francophones en terre d'Amérique.

RETOUR SUR LA CPS DE L'HIVER 2011 (QUÉBEC, 30 JANVIER 2011)

En 2011, la Conférence des présidents de section (CPS) d'hiver de la Région Amérique s'est tenue à Québec le 30 janvier, dans l'enceinte du Parlement et dans le cadre d'une semaine toute spéciale consacrée à la Francophonie parlementaire. Au cours de cette semaine, trois réunions statutaires de l'APF et une Conférence inter-parlementaire sur la diversité des expressions culturelles (CIDEC) se sont également tenues à Québec. La préparation de la XXVII^e Assemblée régionale Amérique (Regina, 22-26 août 2011), la situation en Haïti et le projet de Parlement francophone des jeunes des Amériques

ont particulièrement retenu l'attention des délégués des sept sections représentées. La Section de l'Ontario a annoncé qu'elle accueillerait la CPS de l'hiver 2012, alors que la Section de la Louisiane sera l'hôte de l'Assemblée régionale de 2012. En outre, en vue des élections aux postes de responsabilité qui se tenaient en juillet dernier à Kinshasa, les délégués ont alors convenu de proposer pour le mandat 2011-2013 les candidatures de monsieur Henri-François Gautrin (Québec), au poste de président de la CPS, et de monsieur Yvon Bonenfant (Nouveau-Brunswick), au poste de chargé de mission Amérique.

CLAUDETTE TARDIF : GRANDE DÉFENDERESSE DU BILINGUISME

Mélanie Morin

Le Franco

Pour sa troisième mini-conférence de l'année 2010-2011, l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA) recevait la sénatrice Claudette Tardif. Le titre de sa présentation, qui avait lieu à Edmonton le 4 février, et à Calgary le 11, était « Les juges de la Cour suprême et les langues officielles : projet de loi C-232 ».

Ce projet de loi vise une nouvelle condition de nomination des juges à la Cour suprême du Canada. Ceux-ci devraient être en mesure de comprendre l'anglais et le français, soit sans l'aide d'un interprète.

Adopté à la Chambre des communes le 31 mars 2010, le projet a été passé en première lecture au Sénat le 13 avril de la même année. Depuis, rien. Ce 4 février 2011, le projet de loi C-232 est au Sénat depuis 301 jours.

Le projet de loi C-232 fait couler beaucoup d'encre : beaucoup de personnes ont pris position dans le dossier. En Alberta, la ministre de la Justice, Alison Redford, a fait plusieurs sorties publiques pour se prononcer « contre ».

« Le but du projet de loi est d'avoir justice et équité pour tous les Canadiens. Il est primordial de refléter les valeurs et l'identité canadienne de notre pays bilingue à la plus haute instance judiciaire du pays », croit la sénatrice franco-albertaine qui marraine le projet de loi C-232.

Lors de sa présentation devant une trentaine de personnes, elle fit appel à la loi constitutionnelle de 1867 ainsi qu'à la Charte des droits et libertés canadienne qui font toutes deux mentions du droit de l'individu d'utiliser le français ou l'anglais dans toute affaire saisie devant un tribunal.

Claudette Tardif a ensuite passé en revue les différents arguments se proclamant pour et contre le projet de loi. Parmi les objections à celui-ci, on affirme que les compétences linguistiques seront privilégiées au détriment des compétences juridiques, que le bassin de candidats sera limité surtout dans l'Ouest canadien et en Atlantique et qu'on donnera plus de poids au Québec pour produire des juges de la Cour suprême.

« Aucun anglophone n'accepterait qu'un juge unilingue français écoute sa cause en ayant recours à un interprète. Et jamais un juge unilingue français n'a été nommé à la Cour suprême de toute façon. C'est deux poids, deux mesures dans cette histoire », a dénoncé la sénatrice.

Elle a ensuite rappelé que d'être nommé juge à la Cour suprême soit un privilège et non un droit. « Ce n'est pas là pour répondre aux aspirations des avocats! Les compétences juridiques incluent les compétences linguistiques », juge-t-elle en signalant que, présentement, huit des neuf juges de la plus haute instance judiciaire du pays comprennent les deux langues officielles du Canada.

Toujours selon Claudette Tardif, il est également faux de prétendre qu'il n'y aurait pas un nombre suffisant de candidats. Elle mentionne une analyse de *Prairie Research Associate* qui, se basant sur le Recensement de 2006, avance que 13 000 avocats hors-Québec ont une connaissance du français, et que plus de 1 000 juges au Canada sont bilingues.

« D'accord, les connaissances sont peut-être parfois limitées, mais ce sont quand

même des nombres impressionnants », s'exclame la sénatrice.

Afin d'appuyer davantage sa cause, elle rappelle également que de plus en plus d'élèves canadiens choisissent un programme d'immersion afin qu'ils puissent être bilingues. « Les choses changent, » croit-elle, « et c'est encourageant ».

Quant à ce qui attend le projet de loi C-232, la sénatrice Tardif a dressé un portrait de la situation : « Il peut être renvoyé en comité pour de possibles amendements. Il pourrait aussi mourir s'il y a prorogation, une élection ou un vote contre. »

Mais peu importe, Claudette Tardif poursuivra son travail afin de continuer d'informer les Canadiens et d'inciter les communautés à l'action. « L'accès à la justice en français est un droit non négociable. Il faut passer le message. Plus de 40 ans après l'adoption de la Charte des droits et libertés, il n'est pas acceptable de devoir se battre pour y avoir accès devant le plus haut tribunal du pays », s'est-elle exclamée, visiblement passionnée par le dossier.

TENDRE LA MAIN

Étienne Alary
Le Franco

Plus de 150 personnes ont répondu à l'appel du président de l'Assemblée législative de l'Alberta, monsieur Ken Kowalski, le 8 mars dernier pour participer à la Cérémonie de reconnaissance des Rendez-vous de la Francophonie 2011.

« Au cours des dernières années, nous avons bâti des ponts avec la communauté franco-albertaine. Il ne faut pas oublier que les francophones ont contribué de façon significative à la fondation de la province », a lancé monsieur Kowalski.

Ce dernier a profité de l'occasion pour rendre hommage à l'organisme porte-parole de la communauté, qui célèbre en 2011 ses 85 ans : « L'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) a grandement contribué à l'aménagement de la province. Sans leur contribution, la francophonie ne serait pas aussi forte aujourd'hui », soutient monsieur Kowalski.

Le ministre responsable du Secrétariat francophone, monsieur Hector Goudreau, était bien heureux d'une présence aussi nombreuse à cette cérémonie. « La tradition est bien ancrée », a-t-il lancé.

Monsieur Goudreau est d'avis que le thème de la 13^e édition des Rendez-vous, qui est *Interagir pour s'enrichir*, est directement lié à la réalité albertaine. « Ce thème représente bien la relation dynamique et fructueuse qui s'est développée et qui existe toujours entre la francophonie albertaine et l'ensemble de la société albertaine. En effet, le patrimoine albertain est imprégné et témoigne encore de l'interaction qui se fait entre nos cultures et nos langues. »

Selon monsieur Goudreau, les « échanges de savoir-faire et l'appréciation mutuelle des cultures a permis de faciliter, entre autres, les affaires commerciales et la construction des premières écoles, des premiers hôpitaux, etc. En misant sur l'interaction, » avance-t-il, « on partage notre richesse culturelle et on veille au caractère accueillant et inclusif de nos communautés. »

Travailler ensemble

L'ACFA a profité de la présence d'une quinzaine de députés et ministres pour passer quelques messages. « C'est une véritable tradition qui est en train de

s'établir car, année après année, nous attendons avec beaucoup d'anticipation l'invitation de monsieur Kowalski que nous recevons avec plaisir et qui nous permet de venir célébrer les Rendez-vous de la Francophonie ici, à l'endroit même où sont prises les décisions qui influencent l'avenir de notre province », s'est exclamée la présidente de l'organisme porte-parole, madame Dolorès Nolette.

Parlant de décisions prises, la présidente a tenu à rappeler certains faits. « Au cours des dernières années, la communauté francophone de l'Alberta a évolué. Nous ne pouvons plus nous définir comme une communauté canadienne-française. Aujourd'hui, la communauté est le reflet d'une francophonie moderne avec des gens nés ici, mais aussi qui proviennent d'ailleurs au pays et dans le monde », a souligné madame Nolette.

« Nous voulons être ambassadeur lorsque vient le temps d'accueillir et d'intégrer ces nouveaux arrivants. Pour ce faire, nous avons besoin que le gouvernement provincial travaille avec nous afin de mieux servir les Albertains de langue française en leur donnant des services dans

la langue officielle de leur choix », ajoute-t-elle.

La présidente de l'ACFA a de nouveau tendu la main au gouvernement albertain. « Parce que nous sommes de fiers Albertains et que nous croyons fermement en l'importance d'offrir des services en français ici même, chez nous, je réitère que nous continuerons de le faire afin que cette promesse, jadis faite à nos ancêtres, devienne réalité et qu'elle assure un avenir prometteur à tous les citoyens albertains d'expression française et aux générations futures », lance-t-elle.

Défi pour la chorale

Comme le veut la tradition, monsieur Kowalski a profité de cette cérémonie pour lancer un défi à la communauté franco-albertaine. Cette fois, le défi a été adressé à la Chorale Saint-Jean : pour souligner les 100 ans de l'Assemblée législative de l'Alberta, événement qui se tiendra tout au long de l'année 2012, monsieur Kowalski a invité la chorale à choisir 16 chansons pour qu'elle les enregistre à l'Assemblée législative afin d'en faire un disque compact.

LA SECTION CANADIENNE À QUATRE SÉMINAIRES INTERNATIONAUX

« Ce sont les peuples qui, par l'intermédiaire de leurs élus, pousseront les gouvernements à aller de l'avant. »

Léopold Sédar Senghor

Toujours en mouvement, la Section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) participa à beaucoup de rencontres au cours des douze derniers mois, notamment à quatre séminaires d'envergure internationale. Ce furent les efforts soutenus des parlementaires qui se sont déplacés à l'étranger qui rendirent possibles ces importants séminaires.

La sénatrice Rose-Marie Losier-Cool, à titre de présidente du Réseau des femmes parlementaires, se rendit à Lomé, Togo, en octobre 2010. Elle participa au Séminaire sur le rôle des femmes parlementaires dans l'intégration du genre dans l'élaboration des budgets nationaux, et sur la mise en œuvre de la Convention des Nations-Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CÉDEF). La sénatrice, entre séances, eut aussi l'honneur de présider l'inauguration officielle de la nouvelle salle informatique des femmes parlementaires du Togo – salle financée par l'entremise du Réseau des femmes parlementaires.

À peine un mois plus tard, en novembre, ce fut l'honorable Pierre De Bané, sénateur et

président de la Commission des affaires parlementaires de l'APF, qui se dirigea vers Cotonou, au Bénin. Depuis 1994, l'APF organise en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) deux séminaires annuels d'information et d'échanges dont les thèmes à l'étude sont choisis par les parlements hôtes selon leurs besoins. À la demande du Parlement béninois, les parlementaires conférenciers ont traité des thèmes gouvernant la « Démocratie et bonne gouvernance économique : le rôle des parlements ». Le sénateur canadien amorça les deux sessions de travail, et offrit un tour d'horizon de la situation du Parlement canadien avant de souligner l'importance cruciale du budget comme étant le principal document politique de l'année.

D'autre part, et seule sous la bannière de la Section canadienne, l'honorable Losier-Cool se dirigea en Macédoine afin de participer au « Séminaire sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire : de la théorie à la pratique ». La présidente du Réseau des femmes parlementaires rencontra quelque 60 participants provenant de différentes sphères professionnelles, soit de



La sénatrice Losier-Cool s'adresse aux médias togolais

parlements, d'agences gouvernementales, d'autorités locales, d'organisations internationales (Conseil de l'Europe, OIF et APF, UNIFEM) et d'experts/chercheurs. Cette diversité d'individus de différents milieux professionnels fit du débat de ce séminaire des plus intéressants et fructueux. La conclusion qu'en tirèrent tous présents au séminaire fut brève, mais importante : une réelle égalité entre les femmes et les hommes, grâce à une meilleure utilisation des finances publiques, doit être réalisée.

Ensuite, en mars 2011, la sénatrice Losier-Cool fut invitée au Burkina Faso pour un séminaire de l'Union interparlementaire sur le thème « Légiférer contre les violences faites aux femmes et aux filles : le rôle des parlements et des parlementaires d'Afrique centrale et de l'Ouest ». Le thème du séminaire intéressa notamment l'honorable Losier-Cool qui, d'après monsieur Jacques Legendre, secrétaire général parlementaire de l'APF, lui semble « toute indiquée pour représenter notre

assemblée à cette manifestation ». Le séminaire visait à donner aux parlementaires des éléments pour apporter une réponse globale et multisectorielle à la violence faite aux femmes et aux filles. À sa conclusion, les participants se sont félicités de la pertinence des présentations faites par les experts et se sont engagés à prendre en compte les propositions formulées en vue de légiférer efficacement contre les violences faites aux femmes et aux filles.

En bref, la Section canadienne de l'APF appuya des causes à l'échelle internationale durant l'année passée. Grâce aux parlementaires qui, au nom d'une cause commune, travaillent sans relâche pour le bénéfice d'autrui, la Francophonie se voit fleurir à partir de fortes racines. Une année tire sa fin, mais de même ne peut être dit pour le travail de la Section canadienne qui maintient son appui aux peuples francophones du monde.

FÉLICITER LA FERVEUR FRANCOPHONE : LA PLÉIADE À OTTAWA

La Pléiade est une initiative de l'APF qui fut créé en 1976 afin de promouvoir la Francophonie et le dialogue des cultures. Depuis, des francophones et francophiles méritants de partout au monde reçoivent les décorations de la Pléiade comme emblème de leur contribution au rayonnement de la langue française, ainsi qu'au développement et à la connaissance réciproque des cultures et des civilisations qui en font un usage habituel. Les cinq grades de l'Ordre de la Pléiade vont comme suit en ordre croissant de distinction : Chevalier, Officier, Commandeur, Grand Officier et Grand-Croix.

Ce 11 mars 2011, la Section canadienne de l'APF a remis les décorations de l'Ordre de la Pléiade à quinze personnalités dignes de cette reconnaissance. Dès l'entrée en procession des présidents et invités d'honneur, monsieur André Sébastien Savoie interpréta une pièce musicale au piano pour tisser une réverbération digne de l'ampleur de la cérémonie. Une fois en place, l'honorable Noël A. Kinsella, président du Sénat, s'adressa aux invités. Il livra une allocution qui soulignait les efforts soutenus de l'APF tout en énumérant ses idéaux, soit les raisons pour lesquelles chaque invité d'honneur fut convoqué : « Au sein du panthéon de la

Francophonie, » commenta le président Kinsella, « [nous accueillons] nos compatriotes qui ont épousé la cause du Français », dit-il, pour ensuite renchérir la symbolique de la Pléiade au Canada, soit une « inspiration dans notre volonté de protéger et promouvoir la langue française ».

L'honorable Peter Miliken, président de la Chambre des communes, prit la parole pour féliciter à son tour « nos plus grands ambassadeurs de la culture francophone canadienne ». Le président Miliken accentua la force de la « langue de Molière » parlée à travers le monde, en spécifiant son importance au sein de la communauté canadienne en tant qu'expression qui « demeure au cœur de notre quotidien ». Le président Miliken termina son allocution en félicitant ces hérauts, voire ces héros de la langue française au Canada.

Ensuite, monsieur Savoie interpréta au piano *La valse oubliée* de Chopin en tant que préambule esthétique à la présentation des décorations. Les notes finales du piano tombées en douce cédèrent leur place à l'honorable Andrée Champagne, sénatrice et présidente la Section canadienne de l'APF, qui, après une brève introduction, entreprit la présentation des récipiendaires et de leur décoration.



Les récipiendaires de l'Ordre de la Pléiade se groupent ensemble

Les personnalités suivantes ont mérité les décorations spécifiées :

L'honorable Richard Chartier, grade de Chevalier;

L'honorable Herménégilde Chiasson, grade de Chevalier;

Madame Françoise Enguehard, grade de Chevalier;

Monsieur Graham Fraser, grade de Chevalier;

Madame Thérèse Frère, grade de Chevalier;

L'honorable Jack Layton, C.P., grade de Chevalier;

Monsieur Roland Madou, grade de Chevalier;

Monsieur Jean-François Milotte, grade de Chevalier;

Monsieur Robert Pichette, grade de Chevalier;

Monsieur Bernard Poulin, grade de Chevalier;

Monsieur Jean Michel Roy, grade de Chevalier;

Monsieur François-Xavier Simard, grade de Chevalier;

L'honorable Antonine Maillet, C.P., grade d'Officier;

La très honorable Beverley McLachlin, C.P., juge en chef du Canada, grade de Commandeur; et

L'honorable Josée Verner, C.P., ministre des Affaires intergouvernementales, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de la Francophonie, grade de Commandeur.

L'honorable Andrée Champagne saisit ensuite l'occasion de souligner la récente promotion de l'honorable Rose-Marie Losier-Cool, sénatrice, au grade de Commandeur. La sénatrice, présente à la cérémonie, fut promue lors de la session annuelle de l'APF à Dakar en juillet 2010. Madame Champagne félicita sincèrement les exploits de sa collègue, et lui offrit son appui inconditionnel.

Ce fut au nom du groupe que la très honorable Beverly McLachlin prit parole à son tour pour les présidents d'honneur et

la présidente de l'APF. Après son mot gracieux, madame McLachlin se retira pour laisser place à Pablo Benitez et monsieur Savoie, ténor et pianiste respectivement, afin qu'ils interprètent trois pièces musicales. La cérémonie se termina ainsi, sur une belle note, après quoi tous les invités se dirigèrent vers une réception dînatoire au salon du président du Sénat. Somme toute, la riche ambiance de cette cérémonie refléta bien les invités d'honneurs et leurs hôtes, et tout le travail accompli pour le bien de la culture francophone.

NOUVEAUTÉS CONCERNANT LA SECTION PRINCE-ÉDOUARDIENNE

Cynthia Dunsford, députée

Présidente de la Section de l'Île-du-Prince-Édouard de l'APF

En tant que présidente de la Section de l'Île-du-Prince-Édouard de l'APF, je suis heureuse d'avoir l'occasion de faire part des dernières activités et initiatives qui influent directement sur les Insulaires acadiens et francophones. Au mois de mars 2010, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a annoncé les plans pour la construction de la septième école francophone de la province. Le nouvel édifice fera 23 000 pieds carrés et sera construit à Rustico. Il accueillera les élèves de la maternelle à la sixième année, et comprendra des locaux pour un centre de la petite enfance, un bureau de développement culturel et le bureau du Conseil acadien de Rustico. La construction de la nouvelle École Saint-Augustin a été amorcée en septembre 2010.

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a récemment nommé un sous-ministre adjoint pour encadrer la Division des affaires acadiennes et francophones. Ce poste assure le lien entre les

communautés et le gouvernement afin de favoriser les échanges productifs et l'engagement. De plus, le gouvernement provincial a créé le Groupe de travail conjoint sur le développement à long terme de la communauté, dont le mandat est de formuler des recommandations pour veiller à ce que le gouvernement fournisse des services de qualité aux Insulaires francophones tout en maintenant des partenariats efficaces avec les communautés acadiennes et francophones de la province. En outre, à la demande de la province, l'honorable Michel Bastarache, ancien juge de la Cour suprême du Canada, est en train de réviser la loi sur les services en français de l'Île-du-Prince-Édouard. Il travaillera ensuite avec le gouvernement pour créer une nouvelle loi qui reflètera l'intérêt supérieur des communautés acadiennes et francophones à long terme.

J'aimerais également souligner les Célébrations provinciales de la francophonie qui se sont déroulées sur toute l'île du 4 au 20 mars 2011.

Le lancement a pris place le 4 mars lors de la cérémonie du levé du drapeau acadien à Province House, à Charlottetown. Des représentants de la Société Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA) et de la Division des affaires acadiennes et francophones ont assisté à la levée du drapeau tricolore devant Province House, ainsi qu'à l'interprétation de l'hymne national acadien, « Ave Maris Stella ».

Dans le cadre des Célébrations provinciales de la francophonie, il y a notamment eu des soirées de jeux et de musique, des films pour la famille, des expositions d'art et des spectacles valorisant des films, des chansons et des artistes acadiens et francophones. Pour conclure les Célébrations, le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) de l'Île-du-Prince-Édouard a organisé son 10^e Banquet des entrepreneurs. L'événement reconnaît les

contributions de petites et moyennes entreprises à la croissance et la prospérité économique des communautés rurales, ainsi que leur prestation de services en français. Les quatre gagnants de cette année étaient la Coopérative des pêcheurs l'Acadienne (entreprise de transformation), Atlantic Roofers Ltd. (entreprise de services), La Petite France/Café Cartier (entreprise de services touristiques), et Where Pigs Fly (micro-entreprise).

Je suis très contente de voir les efforts que consacrent les leaders de la communauté acadienne et francophone de l'Île pour assurer que les traditions de la langue française se poursuivent et se perpétuent dans notre province. La culture acadienne et francophone est une caractéristique importante du patrimoine de l'Île-du-Prince-Édouard, et j'ai confiance qu'elle continuera de faire partie intégrante de l'identité culturelle de notre province.

LES LOIS SUR LA FRANCOPHONIE LOUISIANNAISE

(Lafayette, 2 juin 2011) – Durant la session 2011-2012, les chambres législatives de l'État de Louisiane aux États-Unis se sont penchées sur un projet de loi identifiant les services gouvernementaux qui peuvent être offerts en français. La Chambre des Représentants a adopté à l'unanimité un projet présenté par monsieur Jack Montoucet, représentant du District de Lafayette-Crowley, qui prévoit identifier les fonctionnaires de la Louisiane qui parlent français afin de certifier leurs connaissances pour être en mesure d'accueillir le public général dans la langue française. On n'attend plus que le vote du Sénat et la signature du Gouverneur pour que ce texte puisse avoir force de loi. Monsieur Montoucet pense que c'est une étape décisive pour mieux servir la population francophone en Louisiane.

Le texte s'inspire de lois similaires

adoptées au Manitoba et en Nouvelle-Écosse, et il fait suite à une conférence de madame Vaughne Madden, directrice générale du Bureau des Affaires acadiennes de la Nouvelle-Écosse, aux Représentants et sénateurs membres de l'« Acadiana Legislative Delegation » en 2010, ainsi qu'à la visite du Sénateur Éric LaFleur au Manitoba en début 2011. L'exemple de ces deux provinces aidera à mieux définir les objectifs et l'application de cette loi.

L'État de Louisiane est composé de plusieurs communautés francophones (Cadiens et Créoles principalement) concentrées dans les 22 paroisses du sud et désignées comme la région dite de l'Acadiana. Selon le recensement fédéral de 1990, il y a 268 000 francophones en Louisiane.

Les services gouvernementaux concernés par la loi sur les services en français n'ont jamais encore été répertoriés.

LA PROVINCE ACCORDE LE STATUT D'UNIVERSITÉ À PART ENTIÈRE AU COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

Communiqué de presse du Gouvernement du Manitoba

L'adoption d'un projet de loi déposé à l'Assemblée législative du Manitoba par la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, madame Erin Selby, accordera au Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB) le statut d'université à part entière.

« Depuis sa création, le CUSB offre un enseignement postsecondaire de qualité supérieure en français aux étudiants francophones, bilingues et multilingues », a indiqué madame Selby. « Nous sommes heureux d'aider cet établissement à atteindre son objectif et à devenir l'Université de Saint-Boniface, ce qui contribuera à promouvoir et à accroître l'épanouissement et la croissance de la communauté francophone. »

En vertu de cette loi, le CUSB deviendra une université indépendante, mais demeurera affilié à l'Université du Manitoba. Les modifications donneront plus de souplesse à la nouvelle université sur le plan du jumelage avec d'autres établissements postsecondaires dans le monde.

« Grâce à la nouvelle loi, l'établissement pourra profiter de plus nombreuses possibilités de partenariat au Canada, ce qui lui permettra d'offrir aux étudiants plus de choix de programmes d'enseignement supérieur en partenariat avec d'autres établissements.

Le renforcement des liens entre nos collèges et nos universités, tant dans la province qu'à l'échelle du pays, représente une priorité pour le gouvernement. Nous sommes donc très heureux de pouvoir présenter un projet de loi qui appuie cette initiative », a affirmé madame Selby.

Cette loi établira la création d'une entité indépendante ou d'un sénat ayant des pouvoirs sur les questions universitaires et d'un bureau des gouverneurs ayant des obligations et des pouvoirs semblables à ceux d'autres universités publiques.

« Il s'agit d'une excellente nouvelle pour tous les Manitobains », a déclaré monsieur Léo Robert, président du bureau des gouverneurs du CUSB. « Le projet de loi présenté par le gouvernement est révélateur du rôle moderne que joue le CUSB à titre d'unique université de langue française au Manitoba. Une fois adopté, il nous permettra d'améliorer les services que nous offrons à nos étudiants. Le bureau des gouverneurs tient à remercier chaleureusement le gouvernement pour le soutien inébranlable qu'il manifeste à notre établissement et à l'enseignement postsecondaire en français. »

Le CUSB, fondé en 1818 et constitué comme collège universitaire en 1871, s'agit de la plus ancienne université de l'Ouest canadien et du seul établissement d'enseignement postsecondaire de langue française du Manitoba.

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ACADIENNE ET FRANCOPHONE DÉCORÉS DE L'ORDRE DE LA PLÉIADE

En reconnaissance de la journée internationale de la Francophonie, la Section néo-écossaise de l'APF s'est réunie le 23 mars 2011 pour reconnaître des membres de la communauté en leur remettant les décorations de l'Ordre de la Pléiade. Lors d'une cérémonie protocolaire qui a eu lieu à l'Assemblée législative à Halifax, l'honorable David Wilson, ministre des Communautés, de la Culture et du Patrimoine, et monsieur Michel Samson, président de la Section de la Nouvelle-Écosse de l'APF, ont présenté les insignes de l'Ordre de la Pléiade à des personnalités qui se sont distinguées par leur contribution à la communauté acadienne et francophone.

« Il est important de reconnaître ces personnes pour leurs contributions durables à la communauté acadienne et francophone », a dit monsieur Samson. « C'est grâce à leurs efforts en tant que pionniers que nous avons aujourd'hui des organismes communautaires, des écoles francophones et des services en français. »

Les récipiendaires du grade de Chevalier de l'Ordre de la Pléiade sont les suivants :

Madame Lucille Amirault, Kingston, comté de Kings

Impliquée dans l'enseignement et la généalogie, Lucille Amirault a joué un rôle important dans la préservation et la

promotion des lieux historiques et du patrimoine acadien.

Madame May Bouchard, Pomquet, comté d'Antigonish

Une bénévole infatigable et une femme d'action fière de ses origines, May Bouchard a œuvré pendant des décennies envers la promotion et la mise en valeur du patrimoine culturel acadien et de l'éducation en français.

Madame Pauline Chagnon, Halifax, comté d'Halifax

Pauline Chagnon figure parmi les pionnières dans la lutte pour la reconnaissance du droit à l'éducation en français à Halifax.

Monsieur Gérard d'Entremont, Pointe-de-l'Église, comté de Digby

Écrivain, préfet et archiviste, Gérard d'Entremont a fait une grande contribution à la préservation de la langue et du patrimoine culturel de la communauté acadienne de la Baie Sainte-Marie.

Madame Cécile Gérin, Halifax, comté d'Halifax

Membre fondatrice et présidente d'un grand nombre d'organismes communautaires, Cécile Gérin s'est engagée activement à la reconnaissance du fait français dans la capitale de la Nouvelle-Écosse.

Monsieur Hayden Landry, Tusket, comté de Yarmouth

Dévoué au développement du sport et de la vie communautaire, Hayden Landry a également joué un rôle important dans la promotion de la langue française dans le secteur de l'éducation.

Feu Ronald Landry (reconnaissance posthume), Petit-de-Grat, comté de Richmond

En tant qu'artiste-peintre qui cherchait à

saisir le mode de vie et les paysages de ses ancêtres acadiens, Ronald Landry a pu promouvoir à travers de son art la culture et le patrimoine acadien sur la scène nationale et internationale.

Monsieur Laurent Lavoie, Sydney, comté du Cap-Breton

Professeur, auteur et éditeur, Laurent Lavoie a permis l'avancement de la reconnaissance du droit à l'éducation en français.



Arrière : L'honorable Chris d'Entremont; l'honorable Michel Samson; monsieur Jean Melanson; monsieur Hayden Landry; l'honorable David Wilson; l'honorable Wayne Gaudet

Avant : Madame Pauline Chagnon; madame May Bouchard; madame Cécile Gérin; madame Donna Boudreau, qui a accepté la médaille au nom de son frère, feu Ronald Landry; madame Gisèle LeBlanc

Absents : Madame Lucille Amirault; monsieur Gérard d'Entremont; monsieur Laurent Lavoie

**Madame Gisèle LeBlanc, Grand Étang,
comté d'Inverness**

Une artisane douée, Gisèle LeBlanc a assuré la perpétuation de l'ancienne tradition acadienne de la fabrication de masques de la Mi-Carême.

**Monsieur Jean Melanson, Salmon River,
comté de Digby**

Préfet de la Municipalité de Clare pendant plus de 25 ans, Jean Melanson a grandement contribué au développement de cette région acadienne.

Après la présentation des décorations, monsieur Hayden Landry a pris la parole au nom des récipiendaires. « Cette communauté récolte les fruits de vos

efforts soutenus et ceux de vos collègues, depuis déjà plusieurs décennies, » a-t-il constaté. Il souligna le dévouement des récipiendaires au rayonnement de leur communauté ainsi que leur rôle dans l'établissement, et le développement des organismes et des institutions dont les communautés acadienne et francophone bénéficient aujourd'hui.

La cérémonie a été suivie d'une réception dans le foyer de l'Assemblée législative, où les récipiendaires ont pu échanger quelques rires et conversations dans une ambiance conviviale.

La Section de la Nouvelle-Écosse de l'APF tient à féliciter les récipiendaires de l'Ordre de la Pléiade.

LA SECTION ONTARIENNE DÉCORE DES PERSONNALITÉS DE L'ORDRE DE LA PLÉIADE

Communiqué de presse

Toronto, le 12 mai 2011 – Le jeudi 12 mai 2011, lors de la cérémonie d'investiture dans les appartements du lieutenant-gouverneur à Queen's Park, Toronto, l'honorable David C. Onley, lieutenant-gouverneur de l'Ontario, et monsieur Jean-Marc Lalonde, député et président de la Section de l'Ontario de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), ont présenté les médailles de l'Ordre de la Pléiade à des personnalités qui se sont illustrées par leur contribution à la Francophonie ontarienne.

Les six personnalités suivantes ont été décorées de l'insigne de l'Ordre de la Pléiade :

Monsieur Jean-Marc Aubin (Hanmer),
grade de Chevalier;
Monsieur Alain Baudot (Toronto), grade
de Chevalier;
Madame Mariette M. Dallaire (Harty),
grade de Chevalier;
Madame Marguerite Martel (North Bay),
grade de Chevalier;
Monsieur Félix Saint-Denis (Embrun),
grade de Chevalier; et
**Monsieur Yves Saint-Denis (Châte-à-
Blondeau)**, grade de Chevalier.

La Pléiade, Ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures, est une initiative de l'APF qui a vu le jour en 1976. Les cinq grades de l'Ordre de la Pléiade sont : Chevalier, Officier, Commandeur, Grand Officier et Grand-Croix.

L'APF regroupe des parlementaires de 77 parlements ou organisations interparlementaires réparties sur les cinq continents. Son action vise principalement à promouvoir et défendre la démocratie, l'État de droit, le respect des droits de la personne, le rayonnement international de la langue française et la diversité culturelle.

Nous tenons à féliciter sincèrement les récipiendaires dignes de cette distinction qui leur a été présentée pour leurs efforts incessants, leurs mérites dans leurs communautés et leurs contributions à l'épanouissement de la langue française en Ontario.

Renseignements :

John Inca Anderson/Laura Diaz
Secrétariat – APF Ontario
a/s Direction du protocole parlementaire
et des relations publiques
Bureau 191
Assemblée législative de l'Ontario
Toronto ON M7A 1A2

(416) 325-7500 /
APF_Ontario@ontla.ola.org
Nanda Casucci-Byrne, Chef de cabinet
Bureau du lieutenant-gouverneur de
l'Ontario
(416) 325-7780

LA CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE SUR LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Henri-François Gautrin

Député de Verdun

Président délégué de la Section du Québec de l'APF

L'adoption puis l'entrée en vigueur de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* constituent de grandes réussites pour la Francophonie. En effet, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a été très active dans la mise en place de cette Convention, ses membres ayant été parmi les premiers à se saisir de cet enjeu et à réclamer, dès l'an 2000, un instrument juridique international dédié à la promotion du dialogue des cultures.

À l'issue de dix années marquées par une implication soutenue de l'APF en faveur de la diversité des expressions culturelles, il était souhaitable de se donner les moyens d'apporter notre contribution à ce qui constitue une nouvelle étape dans le déploiement de la Convention, à savoir le développement et la consolidation de secteurs culturels au sein de nos sociétés respectives.

C'est dans ce dessein que l'APF et l'Assemblée nationale du Québec ont conjointement organisé la *Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions*

culturelles (CIDEDEC), les 2 et 3 février 2011 à Québec, avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et la collaboration de l'UNESCO.

Déroulement des travaux

Les deux jours de Conférence ont été consacrés à certains des aspects prioritaires de la mise en œuvre de la Convention, à propos desquels sont venus s'exprimer et débattre des conférenciers de renommée internationale.

La première journée des travaux, à laquelle étaient associés l'UNESCO et l'OIF, était dédiée, d'une part, à la présentation des directives opérationnelles pour la mise en œuvre et l'application des dispositions de la Convention adoptées jusqu'à ce jour par la Conférence des Parties, ainsi qu'aux stratégies visant à promouvoir la ratification et la visibilité de la Convention.

D'autre part, les participants se sont prêtés à une réflexion sur les enjeux prioritaires que sont la nécessaire intégration de l'aspect culturel dans la



mise en œuvre du développement durable et l'importance de transposer, dès à présent, le droit international en un cadre législatif national visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles.

Durant la seconde journée, à laquelle se sont associés l'OIF, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC), les interventions ont porté sur les différents moyens qui peuvent être utilisés, tant sur les plans réglementaire et législatif qu'en

matière d'aide publique, pour protéger et promouvoir les différents secteurs culturels (musique et variétés, métiers d'art, livre, cinéma et télévision).

La Déclaration de Québec

À l'issue de cette Conférence, les parlementaires ont adopté la *Déclaration de Québec sur l'engagement des parlementaires de la Francophonie envers la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Ce texte, qui se décline en une série d'engagements

concrets, pose les jalons d'une démarche résolument pragmatique. Je vous invite à en prendre connaissance sur le site Internet de la CIDEC (www.cidecquebec2011.org).

Au nombre des faits saillants de la *Déclaration de Québec*, mentionnons que les membres de l'APF s'engagent à adopter des textes législatifs qui favoriseront la diversité des expressions culturelles ainsi qu'à effectuer un suivi des négociations commerciales touchant au domaine de la culture.

En outre, les membres de l'APF demandent aux chefs d'État et de gouvernement de faire peser tout le poids de la Convention dans le cadre des négociations commerciales afin de faire valoir leurs droits de se doter ou de maintenir des politiques et des mesures de soutien en faveur des expressions culturelles. Ils leur demandent par ailleurs de contribuer annuellement au Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) de l'UNESCO à la hauteur de 1 % de leur contribution à l'organisation.

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles

(CECAC) de l'APF est chargée d'élaborer, sur la base de ces engagements, un plan d'action visant à promouvoir cette Convention dans l'espace francophone et d'en favoriser l'application concrète.

Accueil des réunions statutaires de quatre instances de l'APF

Enfin, durant les jours qui ont précédé la CIDEC, l'Assemblée nationale du Québec a été l'hôte des réunions statutaires de quatre différentes instances de l'APF, soit celles du Bureau, du Comité directeur du Réseau des femmes parlementaires, de CECAC, ainsi que de la Conférence des présidents de section de la Région Amérique.

Ces réunions ont été un véritable succès tant en terme de participation qu'au regard des échanges auxquels elles ont donné lieu entre les parlementaires de la Francophonie. Je tiens donc à remercier tous les membres de la Région Amérique de l'APF qui ont participé activement à la CIDEC, ainsi qu'aux quatre réunions qui ont précédé cette importante Conférence interparlementaire.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2012

Activités	Dates	Lieux
Réunion du Bureau de l'APF	Hiver 2012	Cambodge
Conférence des présidents de section (CPS), Région Amérique	Hiver-printemps 2012	Toronto
Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles	Hiver-printemps 2012	Belgique
Commission politique	Hiver-printemps 2012	Togo
Commission des affaires parlementaires	Hiver-printemps 2012	Canada
Commission de la coopération et du développement de l'APF	Hiver-printemps 2012	République et Canton du Jura

D'autres activités seront annoncées ultérieurement.

**COORDONNÉES DES PRÉSIDENTS
ET DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS
DE LA RÉGION AMÉRIQUE DE L'ASSEMBLÉE
PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE**

BUREAUX DES SECTIONS

CHARGÉ DE MISSION AMÉRIQUE

Monsieur Yvon Bonenfant

Assemblée législative
Bureau 191
Toronto (Ontario) M7A 1A2
CANADA
Téléphone (416) 325-7500
Télécopieur (416) 325-7489

SECRÉTARIAT DE LA RÉGION AMÉRIQUE

Monsieur Dominic Dumont

Secrétaire administratif régional Amérique
1020, rue des Parlementaires, 6^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3
CANADA
Téléphone (418) 643-7391 Poste 70520
Télécopieur (418) 643-1865
ddumont@assnat.qc.ca

ALBERTA

Président

Monsieur Kenneth R. Kowalski

Assemblée législative de l'Alberta
Bureau 325, Édifice du Parlement
10800 - 97^e avenue
Edmonton (Alberta) T5K 2B6
CANADA
Téléphone (780) 427-2480
Télécopieur (780) 427-5688

Secrétaire administratif

Monsieur Robert Reynolds, c.r.

Annexe législative, salle 801
9718, 107^e rue
Edmonton (Alberta) T5K 1E4
CANADA
Téléphone (780) 427-1346
Télécopieur (780) 427-0744

CANADA
*Présidente***Madame Andrée Champagne, sénatrice**

Parlement du Canada

140, rue Wellington, pièce 624

Ottawa (Ontario) K1A 0A4

CANADA

Téléphone (613) 995-3999

Télécopieur (613) 995-4034

*Secrétaire administratif***Monsieur François Michaud**

Direction des affaires

internationales et interparlementaires

Parlement du Canada

131, rue Queen, pièce 05-18

Ottawa (Ontario) K1A 0A6

CANADA

Téléphone (613) 995-9560

Télécopieur (613) 995-0212

francois.michaud@parl.gc.ca

COLOMBIE-BRITANNIQUE
*Président***Monsieur Norm Letnick**

Assemblée législative

Colombie-Britannique

Annexe de l'Est

Victoria (Colombie-Britannique) V8V 1X4

CANADA

Téléphone (250) 953-5144

Télécopieur (250) 387-9103

*Secrétaire administratif***Monsieur Robert Vaive**

Parlement de la Colombie-Britannique

Bureau 221

Victoria (Colombie-Britannique) V8V 1X4

CANADA

Téléphone (250) 387-3785

Télécopieur (250) 387-0942

robert.vaive@leg.bc.ca

HAÏTI
Président

Vacant

Palais législatif

Cité de l'Exposition

Avenue Marie-Jeanne

Port-au-Prince

HAÏTI

Téléphone 509-22-85-94

Télécopieur 509-22-85-41

Secrétaire administratif

Vacant

Palais législatif

Cité de l'Exposition

Avenue Marie-Jeanne

Port-au-Prince

HAÏTI

Téléphone 509-428-5604 / 298-3944

Télécopieur 509-22-93-13 / 23-87-41

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
*Présidente***Madame Cynthia Dunsford**

Coles Building

C.P. 2890

Charlottetown (Î.-P.-É.) CIA 8G8

CANADA

Téléphone (902) 368-4330

Télécopieur (902) 368-4348

cldunsford@assembly.pe.ca*Secrétaire administrative***Madame Melissa Keefe**

Assemblée législative de

l'Île-du-Prince-Édouard

Province House, C.P. 2000

Charlottetown (Î.-P.-É.) CIA 7N8

CANADA

Téléphone (902) 620-3764

Télécopieur (902) 368-5175

mmkeefe@gov.pe.ca

LOUISIANE
*Président***Éric LaFleur, sénateur**

État de Louisiane

211, rue South Coreil

C.P. 617

Ville Platte (LA) 70586

ÉTATS-UNIS

Téléphone (337) 363-6211

Télécopieur 1-800-983-3565

eric@mandloffice.com*Secrétaire administratif***Monsieur Philippe Gustin**

Directeur du Centre international de Lafayette

735, rue Jefferson

Lafayette (LA) 70501

ÉTATS-UNIS

Téléphone (337) 291-5474

Télécopieur (337) 291-5480

pgustin@lafayettegov.net

MAINE
*Président***Monsieur John Martin, représentant**

C.P. 250

Eagle Lake (ME) 04739

ÉTATS-UNIS

Téléphone (207) 631-7666

Cellulaire (207) 415-0139

jlmartin@maine.edu

MANITOBA*Présidente***Madame Sharon Blady**

Assemblée législative du Manitoba
Palais législatif, bureau 251
450, Broadway
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
CANADA
Téléphone (204) 945-0932
Télécopieur (204) 948-0038

*Secrétaire administratif***Monsieur Claude Michaud**

Assemblée législative
Palais législatif, bureau 249
450, Broadway
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
CANADA
Téléphone (204) 945-6331
Télécopieur (204) 945-0038
Claude.michaud@leg.gov.mb.ca

NOUVEAU-BRUNSWICK*Président***Monsieur Yvon Bonenfant**

Assemblée législative
706, rue Queen
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1C5
CANADA
Téléphone (506) 453-2506
Télécopieur (506) 453-7154

*Secrétaire administrative***Madame Loredana Catalli Sonier**

Assemblée législative
706, rue Queen
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1C5
CANADA
Téléphone (506) 453-2506
Télécopieur (506) 453-7154
l.catalli.sonier@gnb.ca

*Secrétaire administrative adjointe***Madame Janet Trail**

Assemblée législative
706, rue Queen
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1C5
CANADA
Téléphone (506) 453-2506
Télécopieur (506) 453-7154
janet.trail@gnb.ca

NOUVELLE-ÉCOSSE

Président

Monsieur Michel P. Samson

1740, rue Granville, 7^e étage, C.P. 682
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2T3
CANADA

Téléphone (902) 424-8637

Télécopieur (902) 424-0539

samsonmp@gov.ns.ca

Secrétaire administrative

Madame Vaughne Madden

1740, rue Granville, 7^e étage, C.P. 682
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2T3
CANADA

Téléphone (902) 424-3821 ou 1267

Télécopieur (902) 428-0124

maddenne@gov.ns.ca

ONTARIO

Président

Monsieur Jean-Marc Lalonde

Assemblée législative
Bureau 191
Toronto (Ontario) M7A 1A2
CANADA

Téléphone (416) 325-7500

Télécopieur (416) 325-7489

Secrétaire administrative

Madame Deborah Deller

Assemblée législative
Bureau 191
Toronto (Ontario) M7A 1A2
CANADA

Téléphone (416) 325-7514

Télécopieur (416) 325-7489

Secrétaire administratif adjoint

Monsieur John Inca Anderson

Assemblée législative
Bureau 191
Toronto (Ontario) M7A 1A2
CANADA

Téléphone (416) 325-7500

Télécopieur (416) 325-7489

John_Anderson@ontla.ola.org

QUÉBEC
*Président***Monsieur Jacques Chagnon**

Président de l'Assemblée nationale
Assemblée nationale
1020, rue des Parlementaires, 6^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3
CANADA
Téléphone (418) 643-7391
Télécopieur (418) 643-1865

*Secrétaire administrative***Madame Marie-Ève Vermette**

Édifice Jean-Antoine-Panet
1020, rue des Parlementaires, 6^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3
CANADA
Téléphone (418) 643-6307
Télécopieur (418) 643-1865
mvermette@assnat.qc.ca

SASKATCHEWAN
*Président***Monsieur Warren McCall**

Assemblée législative de la Saskatchewan
140, Bureau législatif
Regina (Saskatchewan) S4S 0B3
CANADA
Téléphone (306) 787-8276
Télécopieur (306) 787-7905

*Secrétaire administratif***Monsieur Kenneth Ring**

Assemblée législative de la Saskatchewan
239, Bureau législatif
Regina (Saskatchewan) S4S 0B3
CANADA
Téléphone (306) 787-2298
Télécopieur (306) 787-0408
kring@legassembly.sk.ca

*Secrétaire administrative adjointe***Madame Monique Lovatt**

Assemblée législative de la Saskatchewan
239, Bureau législatif
Regina (Saskatchewan) S4S 0B3
CANADA
Téléphone (306) 787-2377
Télécopieur (306) 787-0408
mlovatt@legassembly.sk.ca

NOTE DE LA RÉDACTION

Le *Bulletin Amérique* est un recueil d'articles soumis par les différentes sections de la Région Amérique de l'APF. Il est permis de citer le *Bulletin Amérique* à condition d'en divulguer la source. Le *Bulletin Amérique* bénéficie du dépôt légal.

Coordonnateur parlementaire : Yvon Bonenfant (Nouveau-Brunswick)
Chargé de mission Amérique

Coordonnateur : François Michaud
Secrétaire administratif de la Section canadienne
Téléphone : (613) 995-9560
Télécopieur : (613) 995-0212
Courriel : francois.michaud@parl.gc.ca

Collaborateurs : Martin Chayer
Étudiant à la Section canadienne
Téléphone : (613) 943-1743
Télécopieur : (613) 995-0212
Courriel : martin.chayer@parl.gc.ca
mchay071@uottawa.ca

Dominic Dumont
Secrétaire administratif régional Amérique
Téléphone : (418) 643-7391 Poste 70520
Télécopieur : (418) 643-1865
Courriel : ddumont@assnat.qc.ca

Secrétariat : Patricia Tremblay
Adjointe administrative de la Section canadienne
Téléphone : (613) 943-1790
Télécopieur : (613) 995-0212
Courriel : patricia.tremblay@parl.gc.ca

Les extraits d'articles ou d'ouvrages sont publiés dans le *Bulletin Amérique* avec la permission de l'auteur.

Le *Bulletin Amérique* est publié par la Section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).



Bulletin Amérique 2011